

# Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec

JOURNÉE DES PERSONNES CHARGÉES DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

12 février 2015

Direction des affaires éthiques et juridiques  
Bureau du Scientifique en chef du Québec

Me Mylène Deschênes, Catherine Olivier  
Et Raphaëlle Dupras-Leduc

PARTIE 2

# **LA POLITIQUE SUR LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE**

# Plan (partie 2)

- Les orientations importantes
- Les composantes de la politique
- La portée de la politique
- Quelques défis pour sa mise en application
- Les pratiques exemplaires de la CRR
- Les manquements à la CRR

# Les orientations importantes



**Alignement avec les tendances mondiales :**

- ❖ **Rapport du Conseil des académies canadiennes, « Honnêteté, responsabilité et confiance: promouvoir l'intégrité en recherche au Canada » (2010);**
- ❖ **Déclaration de Singapour sur l'intégrité en recherche (2010);**
- ❖ **European Science Foundation/ALLEA « European Code of Conduct for Research Integrity » (2011).**



**Sous la gouverne du Scientifique en chef du Québec**

**Unir les efforts des Fonds de recherche du Québec**



**Cohérence avec le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche (2011)**

**Envoyer un message clair et cohérent à tous les acteurs de la recherche sur l'importance de la conduite responsable en recherche**

# Des orientations importantes

# Confiance

CONFIDENCE

## envers les chercheurs financés

Les FRQ ont confiance que les personnes bénéficiant de leur financement respectent les éléments de cette conduite. En conséquence, lors du dépôt d'une allégation de manquement, les FRQ présument de l'intégrité des personnes visées et ne souhaitent connaître leur identité que lorsqu'un manquement est considéré avéré.

# Des orientations importantes

# Confiance

CONFIDENCE

## envers les établissements

Les établissements ont la responsabilité et la compétence pour faire la promotion de la conduite responsable en recherche au sein de leur communauté et pour gérer les cas d'allégations de manquement, le cas échéant.

# Composantes de la Politique

**Pratiques exemplaires en  
conduite responsable en  
recherche (s. 4)**

**MANQUEMENTS  
(s. 6)**

**Directives claires quant aux  
attentes des FRQ en matière de  
gestion des manquements (s. 7-8)**

# Portée de la Politique



**TOUS LES ACTEURS DE LA RECHERCHE SOUTENUS, AU MOINS EN PARTIE, PAR LES FRQ**

*« à l'égard des chercheurs ou étudiants bénéficiant d'un octroi par les FRQ. Elle s'adresse également aux établissements (ainsi qu'au personnel de recherche et aux gestionnaires de fonds). » (la Politique)*

**ET**



**TOUTES LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE SOUTENUES, AU MOINS EN PARTIE PAR LES FRQ**

*« Toutes les étapes du cycle de développement des connaissances par une méthodologie rigoureuse reconnue par les pairs, allant de l'élaboration d'un projet, jusqu'à la diffusion des connaissances, incluant la demande de financement de la recherche et son évaluation par un comité de pairs ainsi que tout ce qui a trait à la gestion de la recherche. »*

**ET**

**TOUS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU FINANCEMENT FRQ**

*« qui reçoivent du financement des FRQ qui en sont fiduciaires ou qui accueillent des activités de recherche financées par les FRQ. »*



# Portée de la Politique

## LES INTERVENTIONS DES FRQ:

L'obligation de collaborer avec les FRQ (transmission d'informations) dans un dossier et le pouvoir de sanction des FRQ se limitent aux cas où il y a un lien tangible de financement avec les FRQ.



# Qu'est-ce qu'un établissement ?

« Une université, un collège ou un institut universitaire qui *décernent des diplômes d'études supérieures* ou encore, un établissement *disposant d'un mandat de recherche*, d'un personnel de recherche qualifié et d'installations de recherche, et *reconnu pour ses activités de recherche*. »

(Politique sur la conduite responsable en recherche –  
Document officiel des Fonds de recherche du Québec – septembre 2014)



# La portée des interventions des FRQ :

## Le cas des infrastructures (Centres, réseaux, groupes)



*« Infrastructure : Équipements majeurs ou centres de recherche soutenus par les Fonds de recherche du Québec à travers divers programmes. »*

*(Politique sur la conduite responsable en recherche – Document officiel des Fonds de recherche du Québec – septembre 2014)*

- toute activité de recherche menée dans une **infrastructure** que les FRQ financent, directement financée ou non par les FRQ;
- les équipes de recherche œuvrant au sein d'une **infrastructure** qui reçoit du financement des FRQ, que les activités faisant l'objet d'allégation soient directement financées par les FRQ ou non;

# La conduite responsable en recherche dans les infrastructures

## À considérer :

- Dans toute collaboration soutenue par les FRQ, il y a un fiduciaire de fonds de recherche et un employeur.
- L'employeur de la personne concernée par une allégation de manquement a les pleins pouvoirs d'examiner la plainte et d'imposer des sanctions.

## Mécanisme proposé :

- Si plusieurs établissements sont impliqués, une concertation avant que l'examen de la plainte ait lieu est souhaitable

# La conduite responsable en recherche dans certains établissements

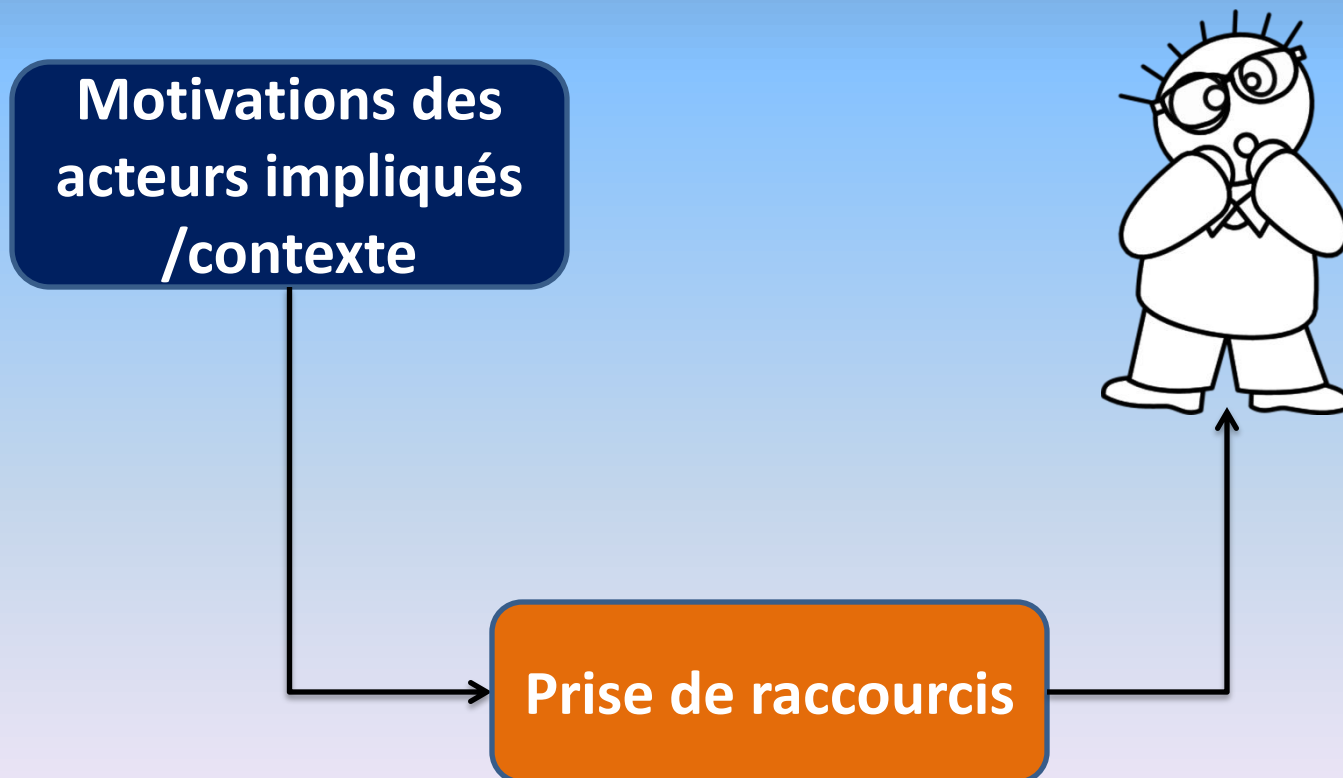
- **Solution proposée** : Les centres, instituts ou autres établissements où se déroule de la recherche peuvent adhérer à la politique institutionnelle d'un établissement de leur choix (sous réserve d'une entente cadre)
- **Mécanisme proposé** : Les établissements doivent signer des ententes qui permettent de reconnaître la politique en vigueur et d'octroyer des pouvoirs de gestion des allégations de manquement à l'établissement désigné
- **À considérer** : Les ententes doivent permettre un partage d'information concernant les faits allégués et les personnes visées, le cas échéant

# Un manquement à la conduite responsable...



(La conduite responsable en recherche: Une culture à promouvoir! – Brochure explicative des Fonds de recherche du Québec – novembre 2014)

# Genèse d'un manquement à la conduite responsable en recherche



# Pour promouvoir la conduite responsable...

## PRATIQUES EXEMPLAIRES



(La conduite responsable en recherche: Une culture à promouvoir! – *Brochure explicative des Fonds de recherche du Québec* – novembre 2014)



# Maximiser les publications

## Dr. Attentif :

- 50 étudiants gradués, 35 postdoctorants et 5 associés de recherche

## Stella :

- étudiante au doctorat

## Dr. Ambitius :

- associé de recherche dans l'équipe du Dr. Attentif
- souhaite un jour avoir ses propres fonds de recherche pour bâtir son équipe

# Mise en situation

## Stella :

- besoin de publication notamment en tant que 1ère auteur pour obtenir son diplôme
- dépend du Dr. Ambitius pour effectuer ses études (relation hiérarchique)

## Dr. Ambitius :

- besoin de publication dans une revue prestigieuse pour l'avancement de sa carrière
- perception différente de la publication responsable

# Mise en situation

## Manquement

- **la republication (auto-plagiat) :** “La publication dans la même langue ou dans une autre langue, de ses travaux, d’une partie de ses travaux ou de ses données qui ont déjà été publiés sans mention adéquate de la source ou sans justification.”

(Politique sur la conduite responsable en recherche – *Document officiel des Fonds de recherche du Québec* – septembre 2014)

# Gérer la conduite responsable en recherche

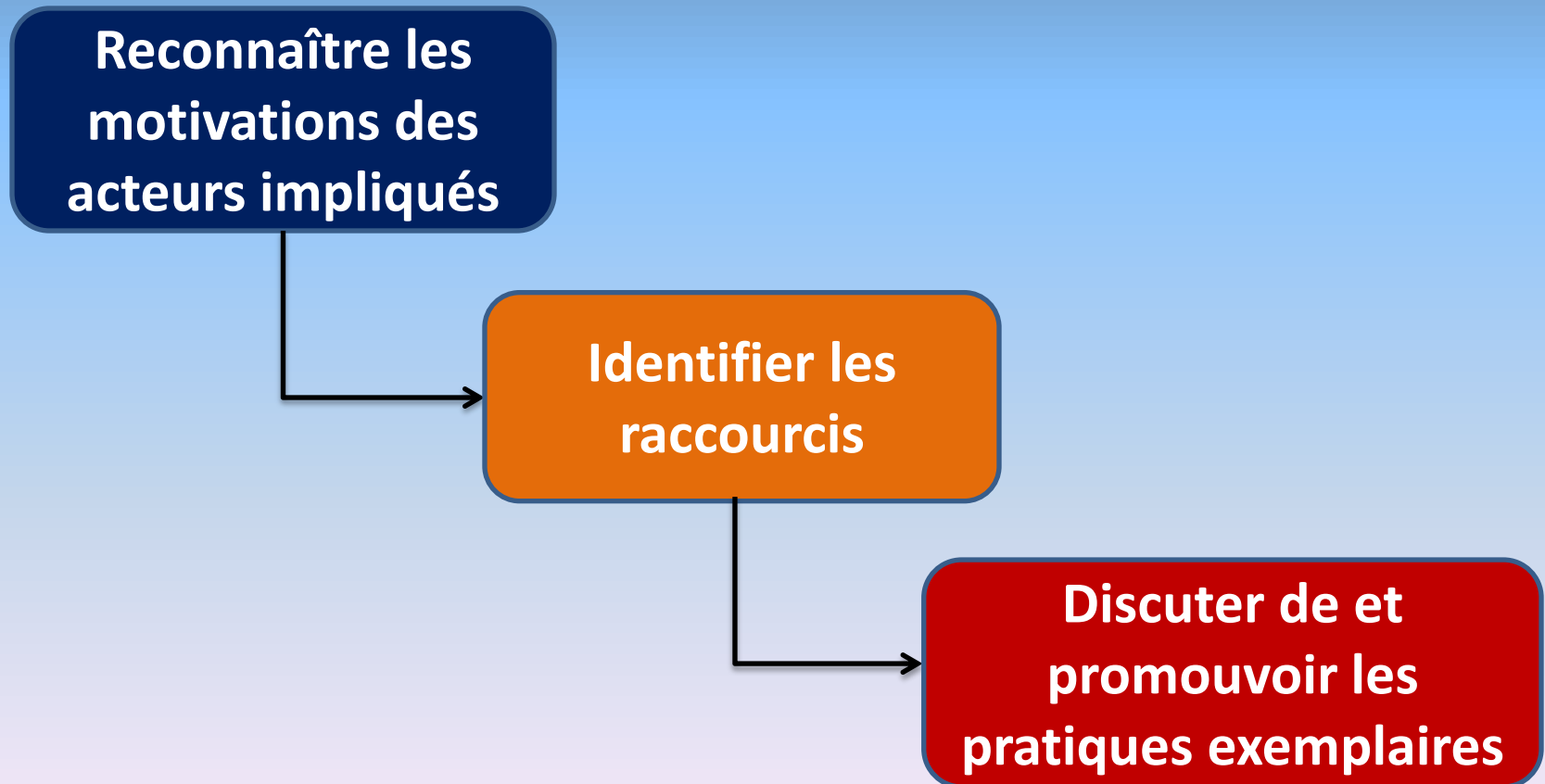
**Reconnaître les motivations des acteurs impliqués**



**Identifier les raccourcis**



# Gérer la conduite responsable en recherche



# Reconnaître les motivations des acteurs impliqués

## Dr. Attentif :

- Avoir une équipe de recherche productive afin de réaliser le plus de percées dans son domaine de recherche

## Stella:

- Terminer ses études et publier des travaux innovateurs

## Dr. Ambitius :

- Faire décoller sa carrière de chercheur
- obtenir un poste dans un établissement de recherche
- se bâtir une réputation de crédibilité dans son domaine

# Identifier les raccourcis

## Dr. Attentif :

- déléguer la supervision des étudiants de son équipe (Responsabilité)

## Stella:

- Vulnérabilité résulte de sa position hiérarchique

## Dr. Ambitius :

- non respect des principes de la diffusion responsable et honnête des résultats de la recherche

# Les pratiques exemplaires

## Dr. Attentif :

- Promouvoir la conduite responsable en recherche et suivre l'évolution des pratiques (S4.m)

## Stella:

- Collaborer à la gestion de la conduite responsable en recherche (5.1.4)

## Dr. Ambitius :

- Diffuser les résultats de la recherche en temps voulu (S4.h)
- Reconnaître toutes les contributions à une recherche (S4.j)
- Traiter les données avec toute la rigueur voulue (S4.i)



# Manquements à la conduite responsable en recherche

Fabrication  
Falsification  
Plagiat  
Destruction des dossiers de recherche  
Republication  
Fausse paternité  
Mention inadéquate  
Mauvaise gestion des conflits d'intérêts

Fausse déclaration dans une demande de financement ou un document connexe des organisations

Mauvaise gestion des fonds d'une subvention ou d'une bourse

Violation des politiques, lois ou règlements concernant la recherche (s'ils ont un caractère obligatoire)

- C.c.Q;
- ÉPTC2;
- Standards du FRQS et du FRQNT
- Normes du CCCPA
- Règles de biosécurité
- Lois sur l'environnement
- Licences, ...

=Porter atteinte à l'intégrité du processus d'évaluation par les pairs  
=Faire des allégations malveillantes

# Pratiques exemplaires à considérer lors de l'évaluation scientifique par les pairs

- ✓ Examiner avec intégrité le travail d'autrui (S4.d)
- ✓ Être à l'affût des conflits d'intérêts (S4.e)
- ✓ Être transparent et honnête dans la demande de fonds publics (S4.f)

# D'autres pratiques exemplaires de la conduite responsable en recherche

- ✓ traiter avec justice, équité, bienveillance et respect tous les participants à la recherche et respecter les animaux et l'environnement (S4.k)
- ✓ préciser les responsabilités de chacun en matière de conduite responsable en recherche en amont des travaux (*pour les partenariats*)
- ✓ connaître son niveau de compétence et ses limites et agir en conséquence (S4.c)

# Étudiants : intégrité académique ou conduite responsable en recherche?



VS



## S'agit-il d'une activité académique ou d'une activité scientifique?

- activités associées à des cours et à l'obtention de notes
- gérée par les mécanismes de régulation de la vie académique

- activités de recherche visant l'obtention d'un diplôme, la rémunération (personnel de recherche) ou le perfectionnement (stage)
- permet le développement et la diffusion de nouvelles connaissances

# Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec

## MERCI!

REMERCIEMENTS À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE:

- ❖ CONSULTATIONS
- ❖ COMITÉ D'ÉTHIQUE DES TROIS FONDS DE RECHERCHE
- ❖ ÉQUIPE DES AFFAIRES ÉTHIQUES ET JURIDIQUES

[crr@frq.gouv.qc.ca](mailto:crr@frq.gouv.qc.ca)